

Formation à la réglementation des Transports de Marchandises Dangereuses par Route, selon le chapitre 1.3 de l'ADR, dite « Formation ADR 1.3 »

DUREE	3,5 heures (1/2 journée)
PUBLIC CONCERNE	<ul style="list-style-type: none"> - Toute personne intervenant dans le transport de marchandises dangereuses, effectuant des opérations d'emballage, manutention, stockage, réception, préparation de commandes, expédition, organisation des transports, édition de documents de transport MD : manutentionnaires, magasiniers, exploitants, affréteurs, logistique, QHSE, correspondant interne du CSTMD, responsable d'atelier... - Conducteurs effectuant des transports de marchandises dangereuses en exemption partielle de l'ADR sous les seuils du 1.1.3.6 ou en quantités limitées selon le 3.4 de l'ADR.
PRE-REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> - Métier : aucun. - Aptitude : savoir parler et écrire en langue française.
NOMBRE DE PARTICIPANTS	<ul style="list-style-type: none"> - INTRA : de 1 à 10 - INTER : de 2 à 10
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les obligations et les responsabilités imposées par l'ADR s'appliquant à l'activité de l'entreprise. - Etre en capacité de reconnaître les marchandises dangereuses (identification, marquage et étiquetage des colis / suremballages, signalisation /placardage des véhicules, documents). - Savoir identifier les risques liés aux différentes phases du transport de marchandises dangereuses : emballage, manutention, expédition, chargement, déchargement et transport. - Apprendre les mesures d'urgence à mettre en œuvre en d'incident ou d'accident lié à une marchandise dangereuse. - Comprendre la problématique de la sûreté des transports de marchandises dangereuses.
CONTENU DE LA FORMATION	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contexte réglementaire : les différentes réglementations, la législation ADR en vigueur et l'Arrêté TMD modifié. 2. Conseiller à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses (CSTMD) : entreprises soumises et exemptées, certificat CIFMD et examen, télédéclaration du CSTMD sur le portail du Ministère, rôle et missions du CSTMD, Rapport Annuel. 3. Responsabilités et obligations des différents intervenants : expéditeur, emballeur, remplisseur, chargeur, transporteur, déchargeur, destinataire. 4. Sanctions et contrôles liés au TMD.

	<p>5. Classification : classes et étiquettes ADR, identification ADR, groupe d'emballage...), exemples de MD, ADR et CLP/SGH, Fiches de Données de Sécurité (FDS).</p>
<p>CONTENU DE LA FORMATION</p>	<p>6. Emballages : emballages simples et combinés, instructions d'emballage, agrément, marquage / étiquetage. Emballages en quantités limitées. Suremballages.</p> <p>7. Transport de MD en colis : quantités exceptées, quantités limitées, calcul des seuils selon le 1.1.3.6, exemption partielle de l'ADR selon 1.1.3.6, ADR total - véhicules, signalisation orange, marquage, formation ADR conducteur.</p> <p>8. Transport de MD en vrac benne : véhicules, signalisation et placardage / marquage, formation ADR conducteur.</p> <p>9. Transport de MD en citernes : véhicules (certificat d'agrément, compatibilité, citernes à déchets opérant sous vide), signalisation et placardage / marquage, flexibles, formation ADR conducteur.</p> <p>10. Documents : documents de transport de marchandises dangereuses et consignes écrites selon l'ADR.</p> <p>11. Equipements ADR et extincteurs.</p> <p>12. Déchets.</p> <p>13. Règles de circulation (vitesses, tunnels), chargement (calage et arrimage), manutention, stockage.</p> <p>14. Incident et accident TMD : transport, chargement / déchargement / transit.</p> <p>15. Sûreté : sensibilisation du personnel, MHR et Plan de Sûreté.</p>
<p>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges pédagogiques actifs (exercices, cas concrets, retours d'expériences...) - Présentation PowerPoint dynamique, via PC portable. - Synthèse de la formation remise à chaque stagiaire. - Patrick LE MAOULT, formateur justifiant d'un certificat de Conseiller à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses en cours de validité et adapté aux classes et modes de transport propres à l'entreprise. Expérience de près de 30 ans dans le transport de marchandises dangereuses.
<p>MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES</p> <p>NATURE DE LA SANCTION DE LA FORMATION</p> <p>EVALUATION DE LA QUALITE DE L'ACTION DE FORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des connaissances au démarrage de la session et des acquis de formation à la fin de la formation. - Echanges en continu (exercices pratiques) entre le formateur et les stagiaires pendant tout le stage. - Emargement individuel par ½ journée de formation. - Remise d'un certificat de réalisation, validant le suivi de l'action et l'acquisition de compétences. - Evaluation de la qualité de l'action de formation par les bénéficiaires.

Les thèmes du programme de formation seront abordés en fonction de l'activité et du public du bénéficiaire.

Une partie de la formation pourra avoir lieu directement sur le terrain : quais, entrepôt logistique, véhicules...